

Rencontre entre la Directrice générale de l'AEFE et le conseil d'administration de la Fapee

Le conseil d'administration de la FAPEE et la Directrice Générale de l'AEFE ont tenu une réunion virtuelle le 30 septembre dernier.

Cet entretien tenu dans le contexte particulier des tensions budgétaires qui perdurent au niveau de l'Agence, mais aussi dans une configuration inédite avec la participation de la quasi-totalité des membres du Conseil d'Administration de la Fapee.

La directrice de l'AEFE a indiqué que des groupes de travail interministériels conduisent des réflexions sur les évolutions du réseau, conformément à ce qui a été annoncé lors du dernier CA de l'Agence.

Dans ce cadre la Fapee va être consultée courant octobre par la Directrice Générale de la Mondialisation du ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères

Une occasion pour la Fapee de rappeler ses propositions pour l'avenir du réseau établies en 2018, retravaillées au cours de l'été 2025, et augmentées de nouvelles pistes devant permettre à la fois des économies de fonctionnement et plus de souplesse pour les établissements.

L'entretien avec la Directrice Générale a notamment vu s'exprimer les remarques suivantes :

- La disposition prévue en juin, visant à intégrer les charges de pensions civiles dans l'assiette de calcul de la PRRD (Participation à la rémunération des résidents et détachés, dont le taux varie selon les établissements conventionnés et EGD), ne sera pas conservée telle quelle, mais pourrait faire partie d'un plan d'ensemble. (AEFE)
- Le rappel des propositions de la FAPEE pour l'avenir du réseau a notamment insisté sur :
 - Une modernisation de la gouvernance du réseau permettant notamment aux administrateurs de l'AEFE d'accéder à des données budgétaires précises et de participer à l'élaboration du budget en amont, et une appropriation des outils de partenariat public-privé. La question d'une éventuelle double tutelle de l'AEFE fait aussi partie des pistes que la Fapee souhaiterait explorer.
 - Concernant la gouvernance des établissements, **la Fapee porte depuis longtemps, et dans tous les échanges, des propositions d'évolution des modèles de convention, vers plus de souplesse et davantage de marge de manœuvre RH et financière.**
 - La question du statut d'ODAC (Organisme d'administration centrale – statut ne permettant pas d'emprunter) de l'AEFE a également été abordée, en lien notamment avec la capacité d'action des EGD pour travailler localement leur attractivité.
- Le conseil d'administration de la Fapee s'interroge sur le périmètre de la réflexion : travaille-t-on sur la recherche d'un financement complémentaire, et dans ce cas les frais de scolarité sont à repenser de manière globale, ou **est-ce qu'on s'apprête à annoncer des hausses indécentes, auxquelles nous nous opposerons fermement ?**
- Nous comprenons que les contributions des parents font aussi partie de l'équation budgétaire. Mais nous souhaitons ouvrir des chantiers en dehors des schémas

traditionnels pour que les frais de scolarité ne soient pas la seule variable d'ajustement.

Les familles du réseau subissent une double peine : des frais de scolarité qui augmentent et des personnels de l'éducation nationale qui diminuent.

- Les administrateurs Fapee ont évoqué la concurrence entre les EGD et des établissements partenaires à but lucratif qui disposent de moyens bien supérieurs pour proposer des infrastructures de qualité et les mettre en avant. Certes, le fait d'avoir des personnels titulaires offre encore un gage de qualité mais pour combien de temps sont-ils là ?
- Les parents font le choix de l'enseignement français parce qu'ils ont une grande confiance dans l'éducation nationale française, et que la France a été jusqu'à aujourd'hui extrêmement raisonnable dans ses prétentions financières pour accéder à un niveau d'éducation de qualité. Aujourd'hui, Français comme locaux s'interrogent sur l'intérêt de rester dans nos établissements. **La question de l'attractivité des établissements du réseau AEFE est centrale et doit être travaillée comme il se doit.**
- **Pour les représentants des parents en EGD comme pour les parents gestionnaires conventionnés, la situation est anxiogène.** Une pause a été initiée en juillet, et on ne sait pas où l'on va, si ce n'est que les coûts, les frais de scolarité, vont augmenter.
- La directrice générale confirme qu'il n'y a pas de changement sur la question de la diminution de la subvention de l'AEFE telle que votée par une commission mixte paritaire du parlement en début d'année. **En 2025, l'Agence a perdu 38 millions de subventions de charge de service public, et subi une augmentation de charges de 9,7 millions en raison de la hausse de la cotisation patronale de pension civile. En 2026, il y aura de nouveau 25 millions en moins. C'est la raison pour laquelle le travail porte sur des changements de situation, et sur une diminution des coûts, compliquée par l'importance de la masse salariale.**
- **La Fapee regrette que les questions liées au financement du réseau soient depuis plus d'une décennie systématiquement traitées dans l'urgence, sans anticipation. Et par conséquent sans visibilité pour les familles qui s'engagent dans un parcours scolaire d'une quinzaine d'années.** Elle regrette également que la voix des parents ne soit pas mieux entendue : qu'ils soient en EGD, gestionnaires d'établissements conventionnés, dans des établissements MLF ou représentant dans des établissements partenaires non associatifs, les parents connaissent la situation et le tissu local, ils sont à même d'apporter une contribution autre que financière au réseau. C'est bien sûr également le cas au niveau central représenté par la Fapee.
- **Le coût des élèves dans le réseau est également abordé, mais les administrateurs Fapee opposent à cet argument qu'un élève en EGD coûte 4 fois moins qu'un élève en France, coût encore inférieur pour un élève en établissement conventionné.** Et ces élèves vont pour beaucoup (52% au moins) continuer des études brillantes en France et contribuent à l'économie du pays.

La Fapee conclut en avançant que nos établissements ont beaucoup d'atouts pour être attractifs, car la pédagogie française reste performante, et les établissements du réseau ont des résultats supérieurs à ceux du territoire français. Surtout, le plurilinguisme de nos lycées est nettement supérieur à celui des autres écoles internationales, qui restent souvent sur le bilinguisme. Le problème réside dans la faible capacité à valoriser ces atouts. Si l'AEFE avait plus de marge de manœuvre en termes de politique d'investissement et la capacité d'agir en termes rentables, **on serait capable d'aider chaque établissement à travailler son attractivité.** Historiquement, l'éducation française a souvent été un refuge dans des temps et zones mouvementés ; en s'extrayant d'une pure logique comptable, nous avons la possibilité de préserver notre réseau, et de le développer.